

## ACTUALITÉ : Tournée de M. de Rato dans plusieurs pays

Le Directeur général du FMI s'est rendu en Chine pour une réunion du Groupe des 20, puis au Pakistan, en Arabie Saoudite et en Belgique, où il a rencontré des responsables gouvernementaux et régionaux. En Chine, il a réaffirmé l'appui du FMI à la réforme des changes. En Arabie Saoudite, à une réunion du CCG, il a salué les progrès de l'intégration régionale. Au Pakistan, il a évoqué les coûts sociaux et économiques du récent tremblement de terre qui a ravagé le pays.



Jason Lee/Reuters

319

## POLITIQUES : Regard d'expert sur la réforme du FMI

D'après Ted Truman, le FMI est déboussolé et il importe de forger un nouveau consensus sur des sujets aussi divers que la réforme de la gouvernance et la libéralisation des mouvements de capitaux. Il recommande aussi que le FMI réduise ses activités dans les pays pauvres et fasse preuve d'une plus grande fermeté dans ses conseils sur les régimes de change. Il engage en outre les administrateurs du FMI à rendre publiques les déclarations officielles qu'ils prononcent au Conseil d'administration.



321

## GROS PLAN : Australie : croissance au beau fixe

L'expansion continue de l'économie australienne depuis 1992 a été nourrie par des réformes structurelles, monétaires et budgétaires. Le chômage, l'inflation et la dette publique restent à des niveaux fort bas, et l'économie a gagné en dynamisme. Mais cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. Ces efforts soutenus ont été possibles grâce à une démarche mesurée et graduelle qui a permis d'étaler dans le temps les coûts de l'ajustement.

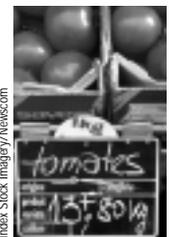


Greg Wood/AFP

324

## ÉTUDES : Mécanisme de sauvegardes pour l'agriculture

Pour pallier une chute brutale des prix ou une hausse soudaine du volume des importations de produits agricoles, divers pays peuvent appliquer une surtaxe, instituée durant le précédent cycle de négociations multilatérales sous l'égide de l'OMC. Ces surtaxes forment la base du nouveau mécanisme que les négociateurs du cycle de Doha ont décidé de créer au bénéfice des pays en développement. Mais d'après un récent document de travail du FMI, elles sont détournées à des fins protectionnistes, et il faudra concevoir avec soin la structure du nouveau mécanisme.



Index Stock Imagery/Newscom

328

### DANS CE NUMÉRO

- 318 Calendrier
- 318 Boussole
- 319 Actualité  
*Tournée de M. de Rato en Chine, au Pakistan, en Arabie Saoudite et en Belgique*  
*Ghana et Gambie*
- 321 Politiques  
*La gouvernance du FMI vue par Ted Truman*
- 324 Gros plan  
*Australie*  
*Politique monétaire des Bahamas*
- 328 Études  
*Sauvegardes agricoles*  
*L'aide et les ONG*
- 331 Prêts du FMI  
*Accords*
- 332 Politiques  
*Le FMI promet la transparence*

# Calendrier

## NOVEMBRE

**3** «Institutions monétaires et développement économique», 23<sup>e</sup> conférence annuelle, Cato Institute, Washington

**3-4** Sixième conférence annuelle de recherche Jacques Polak, FMI, Washington

**4** Forum économique du FMI, «La réforme du FMI : gouvernance et Conseil d'administration», Washington

**4-5** Sommet des Amériques, Mar del Plata, Argentine

**8-11** Forums du FMI sur l'évolution économique régionale : Guatemala, Salvador, Nicaragua et République Dominicaine

**16-18** Sommet mondial sur la société de l'information, Tunisie

**18** Assemblée ministérielle conjointe de l'APEC, Busan, Corée

**18** Présentation des *Global Economic Prospects (Perspectives économiques mondiales)* de la Banque mondiale, Berlin, Allemagne

**24** Forum du FMI sur l'évolution économique régionale à l'intention des universitaires, des ONG et des médias, San José, Costa Rica

**27-29** Forum économique mondial, Sommet économique indien, New Delhi

**28-30** Séminaire du FMI à l'intention des parlementaires de

l'Algérie, de la Libye, du Maroc et de la Tunisie, Rabat, Maroc

**28-9 décembre** Conférence des Nations Unies sur le changement climatique dans le monde, Montréal, Canada

## DÉCEMBRE

**4-9** Conférence internationale sur le VIH/sida et les infections transmises sexuellement en Afrique, Abuja, Nigéria

**10** Réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du Groupe des Sept, Londres, Royaume-Uni

**12-14** CNUCED, réunion des experts sur le renforcement des capacités – établissement des

données sur les IDE et formulation de la politique économique dans les pays en développement, Genève, Suisse

**13-18** Sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, Hong Kong (RAS)

## JANVIER

**6-8** Assemblée annuelle, American Economic Association, Boston

**25-29** Sommet économique mondial, Davos, Suisse

### Conseil d'administration

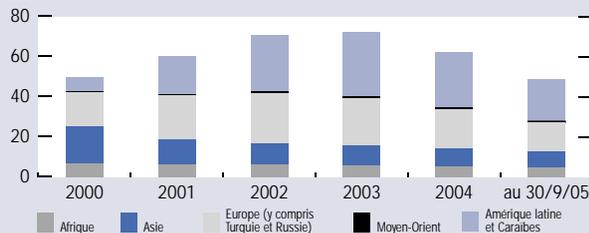
On trouvera un calendrier à jour des réunions du Conseil d'administration du FMI à [www.imf.org/external/np/sec/bc/eng/index.asp](http://www.imf.org/external/np/sec/bc/eng/index.asp).

# Boussole

## Données financières du FMI

### Total des crédits et des prêts du FMI, par région

(milliards de DTS; fin de période)



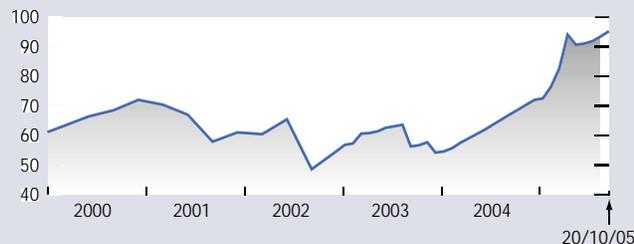
### Taux des principales monnaies en DTS

(fin de période)

	26 octobre 2005	Il y a un an
Euro	1,201	1,172
Dollar EU	1,448	1,499
Livre sterling	0,815	0,816
Yen	166,694	160,017

### Ressources disponibles du FMI

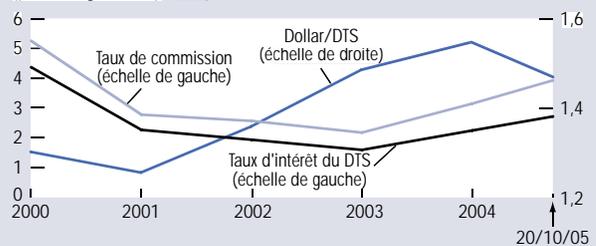
(capacité d'engagement à un an; milliards de DTS)



### Évolution des taux

Taux d'intérêt du DTS, taux de commission sur l'encours des prêts non concessionnels et taux dollar/DTS

(pourcentage; fin de période)



### Les droits de tirage spéciaux du FMI

Le droit de tirage spécial (DTS) est un avoir de réserve internationale créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves officielles existantes des États membres. Les DTS

sont alloués à chaque État membre en proportion de sa quote-part. Le DTS sert aussi d'unité de compte au FMI et à plusieurs autres organisations internationales. Sa valeur est déterminée en fonction d'un panier des principales monnaies internationales.

## Questions régionales et réformes à l'ordre du jour

Lors d'une visite au Pakistan le 17 octobre dernier, quelques jours après le séisme qui a dévasté le Nord du pays et les régions frontalières de l'Inde faisant plus de 54.000 victimes, le Directeur général du FMI, M. Rodrigo de Rato, a rappelé au Président Pervez Musharraf et au Premier ministre Shaukat Aziz que le FMI se tenait prêt à soutenir le Pakistan dans cette difficile épreuve. Cette visite était l'une des quatre étapes d'un voyage qui couvrait également la Chine, l'Arabie Saoudite et la Belgique.

**Chine.** Le 15 octobre, lors de la réunion du G-20 à Xianghe, M. de Rato a rappelé que tous les pays membres du FMI devaient être représentés de manière équitable au sein de l'institution. S'adressant ensuite à la presse, il a ajouté : « nous allons faire en sorte que les régions et pays, notamment d'Asie, qui sont devenus des acteurs importants de l'économie mondiale aient une plus grande place dans les instances dirigeantes du FMI ». Considérant la réussite de l'économie chinoise comme déterminante pour la vigueur de l'économie mondiale, il a engagé les autorités chinoises à poursuivre la mise en œuvre de politiques économiques prudentes et de réformes structurelles, notamment dans le secteur financier, les finances publiques et les marchés du travail. Cela contribuera en effet à relever les niveaux de vie, à améliorer la répartition des revenus et à intégrer davantage la Chine dans l'économie mondiale. Lors d'une réunion avec le Premier ministre Wen Jiabao la veille, M. de Rato avait réaffirmé le vigoureux appui du FMI à la réforme du régime de change de juillet.

**Pakistan.** M. de Rato s'est rendu à Islamabad, où il a rencontré les principaux ministres et responsables politiques et transmis au peuple pakistanais les condoléances du FMI. Cette visite, qui avait été programmée bien avant le séisme, a toutefois permis d'en examiner les coûts humains et économiques. Il a également été question de l'aide que pouvait apporter le FMI au moyen de son mécanisme d'assistance aux pays victimes de catastrophes naturelles, qui permet de débloquer une aide financière d'urgence. M. de Rato s'est également rendu à l'Institut pakistanais de sciences médicales, où il a visité les services de pédiatrie et rencontré M. Abdul Sattar Edhi, créateur de la fondation Edhi, association qui participe activement aux secours aux sinistrés. M. de Rato a salué le redressement économique que le Pakistan a opéré durant ces dernières années grâce à la stabilisation macroéconomique et aux réformes structurelles axées sur le marché. Il

a précisé qu'à moyen terme le pays devra accélérer la croissance, améliorer les niveaux de vie et réduire la pauvreté. Il devra pour cela agir sur divers fronts, et notamment promouvoir énergiquement l'investissement, accroître les recettes publiques en élargissant une assiette fiscale restreinte et en développant le commerce extérieur. Il est peu probable que le séisme remette véritablement en question la croissance économique du pays, mais il s'ajoutera aux défis à relever à court terme, au même titre que l'inflation et la montée des cours du pétrole. Les coûts de reconstruction pourraient alourdir quelque peu le déficit budgétaire malgré le soutien de la communauté internationale.

**Arabie Saoudite.** Lors d'entretiens avec le Roi Abdullah et de hauts responsables du gouvernement à Jeddah, le 18 octobre, M. de Rato a félicité les autorités pour avoir contribué à promouvoir la stabilité du marché pétrolier et consacré une grande partie des récents excédents budgétaires à l'infrastructure, la santé et l'éducation. Il a exprimé la reconnaissance du FMI pour le soutien que l'Arabie Saoudite apporte aux pays de la région ainsi qu'aux pays en développement en général.

Intervenant lors d'une réunion des ministres des finances et gouverneurs de banque centrale du Conseil de coopération du Golfe, M. de Rato a salué la décision du Conseil d'accroître sensiblement la production pétrolière pour répondre à une demande en rapide croissance, et il s'est pleinement associé aux plans d'investissement des pays du Conseil qui visent à accroître la capacité de production de pétrole et de gaz. Appuyant vivement l'objectif d'une union monétaire que le Conseil souhaite mettre en place d'ici 2010, M. de Rato s'est réjoui des progrès de l'intégration régionale et a proposé le soutien du FMI sous forme d'assistance technique et de conseils de politique économique.

**Belgique.** Les 19 et 20 octobre à Bruxelles, dernière étape du périple, M. de Rato a participé à une réunion du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux, instance de dialogue informel entre les acteurs des marchés de capitaux et le FMI. Il a en outre rencontré les commissions du Parlement européen chargées des affaires économiques et monétaires, du commerce international et du développement, ainsi que les représentants de la presse européenne. Il a signalé aux parlementaires qu'il souhaitait entretenir des contacts réguliers et des relations de coopération entre le FMI et le Parlement européen. ■



Au Pakistan, M. de Rato a rencontré M. Abdul Sattar Edhi, créateur de la Fondation Edhi.

## Forte croissance au Ghana, mais une gestion prudente des finances publiques s'impose

En 2004, l'économie ghanéenne, tirée par l'agriculture, les services et le secteur du bâtiment, a enregistré une croissance de 5,8 % — la plus rapide depuis plus de dix ans, d'après l'analyse annuelle du FMI. L'inflation a diminué de moitié, tombant à 12,6 %, le déficit budgétaire global s'est réduit, l'embellie dans le secteur extérieur a permis de reconstituer les réserves internationales, le progrès des réformes a contribué à renforcer le secteur financier et les indicateurs du service de la dette se sont sensiblement améliorés. La forte croissance de l'économie a favorisé le recul de la pauvreté, dont le taux est maintenant estimé à environ 35 % de la population.

Les perspectives à moyen terme du pays paraissent prometteuses, sous réserve que les progrès de la stabilité macroéconomique et de la viabilité budgétaire se poursuivent, que l'inflation se replie davantage et que le gouvernement persévère dans ses réformes structurelles. La vigueur continue des investissements privés et publics dans l'infrastructure essentielle devrait assurer une base solide à la croissance. Le plus gros risque qui pèse sur ces perspectives encourageantes vient du renchérissement du pétrole.

Pour ce qui est de l'avenir, le Conseil d'administration du FMI voit dans la conduite d'une politique prudente en matière de gestion des finances publiques et de la dette, associée à l'intensification des réformes structurelles, la clé d'une croissance tirée par le secteur privé, de la diversification de la base de production et d'un nouveau recul de la pauvreté. Bien qu'il ait baissé en 2004, le déficit budgétaire a été

plus élevé que prévu. Le Conseil d'administration a vivement engagé les autorités à éviter de nouveaux dérapages budgétaires, insistant, en particulier, sur la nécessité de freiner les traitements et salaires dans le secteur public. Il a en outre souligné qu'il importe d'accroître l'espace budgétaire pour faire de la place à des dépenses génératrices de croissance et propres à réduire la pauvreté en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, le Conseil a accueilli avec satisfaction l'adoption d'un nouveau mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers, y voyant une réforme importante qui réduira la vulnérabilité du budget aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole. En même temps, il a encouragé les autorités à réduire davantage le ratio dette intérieure/PIB. Cependant, notant que la viabilité de la dette du Ghana continue à être menacée par les chocs extérieurs, il a souligné l'importance des financements concessionnels. ■

Ghana	2001	2002	2003	2004	Proj. 2005
		(variation en pourcentage)			
PIB réel	4,2	4,5	5,2	5,8	5,8
Indice des prix à la consommation	32,9	14,8	26,7	12,6	14,3
		(en pourcentage du PIB)			
Service de la dette extérieure (exigible)	8,5	7,8	5,9	6,4	4,7
Solde budgétaire global de l'État <sup>1</sup>	-14,6	-8,1	-8,0	-9,5	-7,3

<sup>1</sup>Hors dons, avant apurement des arriérés intérieurs.

Sources : autorités ghanéennes et estimations et projections du FMI.

## La Gambie doit mettre fin à l'alternance de coups de frein et d'accélérateur

Depuis le milieu des années 80, les résultats économiques de la Gambie sont inégaux, en raison des chocs extérieurs, des dérapages de la politique macroéconomique et structurelle, d'une mauvaise gouvernance et de la fragilité des institutions, selon l'analyse annuelle du FMI. Le manque de discipline budgétaire a entraîné un recours accru de l'État au financement bancaire intérieur, d'où une hausse des taux d'intérêt réels, un alourdissement de la charge de la dette intérieure et l'éviction du secteur privé. Les dysfonctionnements et les problèmes de gouvernance ont aussi fait dérailler le programme triennal de la Gambie pour 2002 au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

La récente reprise en mains de la politique macroéconomique — en particulier jusqu'à la fin de 2004 — a contribué à l'amélioration du solde budgétaire primaire de base, au recul de l'inflation, à la stabilisation du taux de change et à la reconstitution des réserves internationales. Le niveau relativement élevé des taux d'intérêt nécessaire pour lutter contre la détérioration de la situation macroéconomique

Gambie	2001	2002	2003	2004
		(variation en pourcentage)		
PIB réel	5,8	-3,2	6,9	5,1
IPC (moyenne annuelle)	4,5	8,6	17,0	14,2
		(en pourcentage du PIB)		
Solde budgétaire global de l'administration centrale <sup>1</sup>	13,9	-4,6	-4,7	-5,7
Encours de la dette intérieure	38,1	36,6	25,2	30,7

<sup>1</sup>Dons inclus; il a été procédé à des ajustements pour tenir compte de dépenses publiques précédemment non enregistrées et des emprunts de 2001, financés par la Banque centrale de Gambie. Sources : autorités gambiennes et estimations des services du FMI.

a toutefois lourdement pesé sur le service de la dette intérieure et les marchés du crédit. Un relâchement de la rigueur au cours du premier trimestre de 2005 a entraîné une augmentation sensible de l'endettement net de l'État et une croissance excessive des agrégats monétaires; en outre, la décision de confier à un monopole quasi public la commercialisation et la transformation des arachides a fortement nuí aux exportations d'arachides transformées en raison de retards dans la mobilisation des fonds nécessaires à l'achat de ce qui était une récolte exceptionnelle.

Selon le Conseil d'administration du FMI, le principal défi à moyen terme pour la Gambie est de mettre fin une fois pour toutes à l'alternance de coups de frein et d'accélérateur et de lancer un vaste programme économique. Ce programme devrait comporter des mesures visant à accélérer la privatisation, améliorer le climat des investissements et renforcer la gestion des dépenses publiques, la gouvernance et l'obligation de rendre compte. Pour corriger le récent dérapage budgétaire, les autorités pourraient plafonner les dépenses discrétionnaires, améliorer la gestion de trésorerie, veiller au remboursement des prêts de l'État aux entreprises publiques et supprimer progressivement les subventions pétrolières sans en négliger les retombées sociales. Enfin, le Conseil a recommandé aux autorités d'améliorer l'administration fiscale pour accroître les recettes et d'éliminer peu à peu les exonérations d'impôt en vue d'élargir la base d'imposition. ■

Pour de plus amples informations, voir la note d'information au public n° 05/107 (Ghana) et n° 05/121 (Gambie) sur le site Internet du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

## Entretien avec Ted Truman La crise d'identité du FMI

**L**e type de réformes que le FMI devrait entreprendre fait l'objet d'un vif débat, dans lequel des experts tels que Ted Truman, Maître de conférences à l'Institute for International Economics, ont une opinion bien tranchée. En tant qu'ancien Sous-Secrétaire au Trésor américain pour les affaires internationales et Directeur de la Division des finances internationales de la Réserve fédérale, M. Truman est particulièrement qualifié pour parler de la position des États-Unis envers le FMI — dont ils sont le plus gros actionnaire. Il s'est entretenu avec Camilla Andersen, du Bulletin du FMI, des enjeux actuels.

**BULLETIN DU FMI :** Vous avez déclaré que le FMI traverse une crise d'identité. Pourquoi?

**M. TRUMAN :** Le FMI ne sait plus où il va. Ses membres ne sont pas d'accord sur plusieurs points : quelle est sa mission, qui sont ses clients et quels avantages peut-on attendre de la qualité d'État membre?

Cette désorientation date du milieu des années 90. Auparavant, tout le monde était satisfait de l'action du FMI, y compris de l'aide qu'il apportait aux pays membres engagés dans leur transition du communisme à l'économie de marché. Mais lorsque le Mexique s'est trouvé en crise en 1994, les pays se sont divisés sur la manière d'y faire face. Le FMI est monté au créneau et beaucoup de pays, d'Europe surtout, ont jugé que c'était une erreur. Le FMI a fait ce qu'il fallait à l'époque. Mais ni le FMI, ni les États-Unis, qui ont pris la tête des opérations pour résoudre la crise, n'ont su convaincre les autres pays que c'était la voie à suivre. Et lorsque la crise asiatique a éclaté en 1997, les divisions étaient toujours vivaces.

Le problème se complique du fait que les pays industrialisés n'ont plus besoin du FMI et tendent, depuis quelques années, à faire fi de ses conseils, ce qui réduit son champ d'action. Il n'a jamais eu beaucoup d'influence, mais il est en train de perdre le peu qu'il avait — s'agissant notamment de mobiliser l'opinion publique internationale. La démonstration la plus récente de sa perte d'influence est son incapacité à infléchir les politiques

qui sont à l'origine des déséquilibres mondiaux actuels, y compris le déficit budgétaire américain.

**BULLETIN DU FMI :** Le FMI est exhorté de toutes parts à se montrer plus strict dans la surveillance des taux de change, surtout à l'égard de la Chine. Mais la «diplomatie tranquille» que prône le Directeur général n'est-elle pas préférable?

**M. TRUMAN :** Je répondrais «Oui, mais...» Il y a certes un temps pour la diplomatie tranquille, mais il y a aussi un temps pour l'action et le franc-parler — dont il ne faut cependant pas abuser.

Si le FMI manque de fermeté, c'est parce qu'il n'y a pas de consensus ailleurs — par exemple au sein du Groupe des Sept (G-7) — sur la conduite à tenir à l'égard de la Chine. Chacun s'accorde sur l'idée que tous les pays d'Asie devraient chercher à assouplir leurs régimes de change. Mais il ne faut pas se contenter de quelques tout petits pas dans cette voie, parce que l'Asie dans son ensemble est en train de dégager des excédents courants de plus en plus considérables par rapport au reste du monde.

L'autre défaut de la démarche adoptée jusqu'ici par le FMI — et cette critique vaut tout autant pour l'attitude des États-Unis —, c'est qu'elle est trop exclusivement axée sur la Chine. Vous n' imaginez pas combien il est difficile pour le Directeur général du FMI de pointer un pays du doigt en disant : «Vous faites une grosse bêtise.» Le message du FMI aurait dû être le suivant : «Il y a un problème à l'échelle de l'Asie tout entière. Il faut que les monnaies asiatiques s'apprécient par rapport au reste du monde.» N'oublions

pas que la Chine accuse des déficits extérieurs vis-à-vis de la plupart de ses voisins asiatiques.

Il s'agit ici de dialoguer, et non de faire pression. Il s'agit d'essayer de trouver le moyen d'aider l'Asie à résoudre ce qui est un problème mondial. Si le cycle de négociations commerciales de Doha capote et si le protectionnisme prévaut, ces déséquilibres pourraient mettre en péril l'ensemble du système. Comme lorsqu'un mariage finit dans la désunion, tout le monde serait à blâmer, y compris, en l'occurrence, le conseiller matrimonial.



M. Truman : La démonstration la plus récente de la perte d'influence du FMI est son incapacité à infléchir les politiques qui sont à l'origine des déséquilibres mondiaux actuels, y compris le déficit budgétaire américain.

Lupine Sabar/FMI

**BULLETIN DU FMI :** Vous préconisez que le FMI soit officiellement chargé de la régulation des mouvements de capitaux. Comment expliquez-vous cette prise de position — qui va à l'encontre de celle de beaucoup d'autres experts?

**M. TRUMAN :** C'est un sujet sur lequel j'ai récemment changé d'avis et je ne suis plus convaincu de la nécessité de donner au FMI un mandat officiel en la matière. Je pense, comme le Directeur général, que le FMI doit se soucier de la situation du compte de capital et du secteur financier de chacun de ses membres, mais cette démarche n'a pas de base solide et ne fait pas l'unanimité. Les avis sont très partagés sur ce que le FMI devrait ou ne devrait pas faire dans ce domaine — et d'ailleurs sur ce qu'il a fait dans le passé — encore qu'à mon avis, le rapport du Bureau indépendant d'évaluation ait clarifié les choses, au moins sur le plan intellectuel.

Il est nécessaire, en revanche, de donner une assise solide aux conseils du FMI afin qu'ils soient largement acceptés. À cet égard, il serait souhaitable, mais pas essentiel, de faire de la libéralisation des mouvements de capitaux un objectif à long terme. C'est probablement un but sur lequel il y a davantage de consensus aujourd'hui qu'il n'y en avait sur la libéralisation des transactions courantes il y a 60 ans; aussi paraît-il possible d'y parvenir à un horizon de 5 à 25 ans.

Une des démarches possibles serait de relancer le débat sur l'amendement des Statuts en vue d'inclure la libéralisation du compte de capital dans le mandat du FMI. Mais, il est sans doute plus rationnel de commencer par forger un consensus. L'idéal serait de commencer par s'entendre sur le but recherché, puis de façonner un amendement équilibré.

**BULLETIN DU FMI :** Comment envisagez-vous pour l'avenir l'engagement du FMI auprès des pays à faible revenu?

**M. TRUMAN :** C'est là un dossier délicat pour le FMI, parce que délicat pour l'ensemble de l'économie mondiale. Que ce soit dans une perspective politique ou humanitaire, le système est un échec. La question est donc de savoir s'il faut user de tous les instruments disponibles — même si cela amène à fausser certains de ces instruments — pour résoudre le problème.

L'opinion publique demande au FMI de s'impliquer à fond dans les pays à faible revenu. L'institution existe, elle a de l'argent, alors pourquoi ne leur viendrait-elle pas en aide? Le FMI apporte de l'aide, certes, mais ce n'est pas son argent qu'il utilise — les prêts concessionnels qu'il accorde aux pays pauvres au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) sont financés par un compte de fiducie spécial. C'est donc une espèce de mirage. Et, du coup, le FMI devient une institution de développement de plus.

Cela ne signifie pas que le FMI n'a rien à faire dans les pays en développement à faible revenu; il doit y être présent. Mais, c'est un domaine où une partie de la charge doit être reportée sur la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Le FMI doit rester dans son rôle de conseiller en matière macroéconomique et financière et de prêteur pour aider les pays qui ont des problèmes temporaires de balance des paiements. La plupart des fonctions de la FRPC pourraient être transférées à la Banque mondiale.

**BULLETIN DU FMI :** Dans une étude récente, vous suggérez que le FMI «est hors course lorsqu'il s'agit de donner une image vraie de ses politiques, procédures et accomplissements». Pourriez-vous préciser votre pensée? Qu'est-ce que le FMI peut faire pour mieux communiquer?

**M. TRUMAN :** Le FMI a beaucoup évolué ces dernières années, et pourtant je dirais que son image de marque est moins bonne qu'il y a 15–20 ans, auprès du grand public comme des élites. Il faut dire à son crédit qu'il est devenu une institution beaucoup plus transparente, et que ses efforts pour se faire entendre étaient bien intentionnés et adaptés à l'évolution du monde, qu'il choisisse de porter son message via Internet ou en multipliant les séminaires. Mais pour le public, le FMI est une vaste zone d'ombre. Et dans un certain sens, ce n'est pas totalement faux. Le FMI reste moins transparent que bien des banques centrales aujourd'hui. Que faire?

Ted Truman

Une plus grande transparence au Conseil d'administration remédierait en partie au problème. Il n'est pas admissible que les gens ne sachent pas ce qui se passe aux séances du Conseil. Pour commencer, les procès-verbaux des réunions pourraient être rendus publics dans de meilleurs délais — trimestriellement, par exemple — au lieu d'être tenus secrets pendant dix ans, comme c'est actuellement le cas. Les déclarations individuelles des administrateurs devraient aussi être rendues publiques. Pourquoi ces documents, qui rendent compte de la position de chaque pays, ne seraient-ils pas dans le domaine public?

**BULLETIN DU FMI :** Votre proposition de réforme de la gouvernance implique une réduction massive du pouvoir et de l'influence de l'Europe au FMI. Pourquoi l'Europe devrait-elle y consentir?

**M. TRUMAN :** L'abandon d'une parcelle de pouvoir de vote permettrait de bâtir un FMI meilleur, ce qui serait dans l'intérêt de l'Europe. Mon expression préférée dans l'exposé de la stratégie à moyen terme du Directeur général est «ce n'est pas un jeu à somme nulle». Et, comme d'autres l'ont fait remarquer, l'Europe ne fait pas flèche de tout bois à l'heure actuelle. Si elle

regroupait ses forces — même au prix d'une réduction de son pouvoir de vote —, elle aurait plus de poids.

Mais l'Europe est, pour l'heure, face à un dilemme compliqué : d'un côté, c'est une union, mais de l'autre, ses membres veulent conserver leur souveraineté. Pour que l'Europe soit l'Europe, il faut qu'elle soit plus unifiée et qu'elle élabore des positions communes. Le risque, bien entendu, est que ces positions se réduisent au plus petit commun dénominateur. Mais je suis optimiste et je pense que l'attitude à attendre serait « nous recherchons le bien commun ». Dans un premier temps, il faudrait que l'Espagne, l'Irlande et la Pologne quittent les groupes auxquels elles appartiennent pour rejoindre ceux qui sont constitués majoritairement de pays membres de l'UE. Les pays non candidats à l'accession à l'UE seraient dans le même temps invités à rejoindre d'autres groupes. Cela ne libérerait pas beaucoup de sièges au Conseil, mais ce serait un grand progrès, car le processus serait engagé.

**BULLETIN DU FMI : L'actuel gouvernement américain, tout en se disant favorable à ce que les pays en développement aient davantage voix au chapitre, a exclu une augmentation générale des quotes-parts. Il refuse aussi toute réduction de son pouvoir de vote. Quid de la réforme de la gouvernance dans ces conditions?**

**M. TRUMAN :** Il me semble que c'est là une vision soit cynique, soit naïve, soit calculée. Je ne suis certainement pas d'avis que les États-Unis doivent abandonner leur droit de veto et accepter une réduction sensible de leur pouvoir de vote dans la conjoncture actuelle. Je peux me tromper, mais il me semble que le seul moyen de débloquer la situation est de procéder à une augmentation générale des quotes-parts. Aucun pays n'a jamais accepté une réduction de sa quote-part en valeur absolue. Le Trésor et le gouvernement américains ne souhaitent pas une augmentation des quotes-parts parce qu'ils rechignent à demander l'approbation du Congrès, et ils cherchent donc à ménager la chèvre et le chou. Résultat, nous sommes dans l'impasse.

**BULLETIN DU FMI : Les États-Unis sont-ils trop fermes vis-à-vis du FMI?**

**M. TRUMAN :** Ce n'est certes pas une bonne chose que certains pensent que les États-Unis contrôlent le FMI en sous-main. La vérité, c'est que les États-Unis ont été le pays qui a le plus soutenu le FMI au cours de son histoire, et qui se soucie le plus de cette institution, peut-être à cause du rôle unique qu'ils jouent eux-mêmes dans le monde. Je vous mets au défi de citer le moindre exemple — mis à part peut-être la Guerre froide — où les États-Unis se sont servis du FMI pour promouvoir un

intérêt national étriqué. De manière générale, les États-Unis considèrent le FMI comme une institution fournissant des biens publics et l'ont encouragé à agir en conséquence. Vous pourriez dire que les États-Unis prônent un capitalisme débridé, mais en réalité nous ne faisons pas tant de prosélytisme que cela et je ne suis même pas sûr que le capitalisme débridé règne chez nous.

**BULLETIN DU FMI : Que pensez-vous de la feuille de route que le FMI a produite, la stratégie à moyen terme?**

**M. TRUMAN :** Le Directeur général lui-même a qualifié son rapport de document stratégique — il ne s'agit pas d'un plan quinquennal, ni d'une feuille de route. Il faut analyser ce rapport sur cette base. Il énonce clairement les enjeux et le diagnostic posé est en général éloquent. Il est dommage, cependant, que le thème de la mondialisation ne soit pas rapporté à la mission qui est celle du FMI, à savoir promouvoir une croissance mondiale aussi forte et durable que possible, ainsi que la stabilité financière internationale. Je suis aussi frappé par le fait que la liste des propositions d'action a davantage trait aux processus qu'à des mesures concrètes — même si dans l'ensemble ces propositions font du sens. Je regrette surtout que le Directeur général n'ait pas saisi l'occasion de lancer un vibrant appel au changement, clairement à l'adresse des pays membres. C'est à mon avis le signe qu'il n'y a pas urgence en la demeure.

Ted Truman

**BULLETIN DU FMI : Quels sont à vos yeux les axes prioritaires?**

**M. TRUMAN :** Le FMI doit repenser sa mission. Quel rôle doit-il jouer dans l'économie mondiale? Comment le jouer plus efficacement? Je pense pour ma part que le FMI doit se redéfinir comme une institution financière internationale, et non une institution de développement.

**BULLETIN DU FMI : Comment imaginez-vous le FMI dans dix ans?**

**M. TRUMAN :** Je suis optimiste, mais aussi pragmatique, et je pense donc qu'il sera plus fort, plus cohérent et plus respecté. C'est dans l'intérêt de tous. ■

Les essais de Ted Truman sur la réforme du FMI, «International Monetary Fund Reform: An Overview of the Issues» et «Rearranging IMF Chairs and Shares», sont disponibles sur le site [www.iie.com](http://www.iie.com). Ils ont été préparés pour une conférence sur la réforme du FMI organisée par l'IIE le 23 septembre (voir *Bulletin du FMI*, 24 octobre). Le rapport sur la stratégie à moyen terme du FMI est disponible sur le site Internet ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

## L'expansion durable de l'Australie : les efforts de réforme portent leurs fruits

L'Australie en est à sa 14<sup>e</sup> année d'expansion économique. Le taux de chômage a diminué de plus de moitié depuis 1992. Les revenus réels ont augmenté rapidement, l'inflation demeure faible et la dette publique a été presque entièrement effacée — tout cela sur fond de stabilité et de prospérité économiques croissantes (voir graphique). Ces excellents résultats sont le fruit de réformes structurelles de grande ampleur et de l'amélioration des politiques monétaire et budgétaire.

On dit souvent que les réformes structurelles de l'Australie ont commencé en décembre 1983 par le début du flottement du dollar australien. Cette décision, dictée par la nécessité de rétablir le contrôle de la banque centrale (Reserve Bank of Australia, ou RBA) sur les taux d'intérêt dans un contexte d'instabilité croissante des flux de capitaux, a marqué l'amorce d'une phase de réformes structurelles de plus grande envergure, dont le besoin s'imposait aussi au vu de la performance économique relativement médiocre de l'Australie au cours des décennies précédentes, qui s'était traduite par une longue régression du revenu par habitant par rapport aux autres économies avancées.

Au départ, l'économie australienne était abritée par des barrières tarifaires élevées, la concurrence sur le marché intérieur était limitée par les monopoles publics et le marché du travail rigidifié par le système centralisé régissant la rémunération et les conditions de travail de la plupart des salariés. Au milieu des années 80, les premières réformes ont visé à déréglementer le secteur financier, abaisser les droits de douanes, soumettre les entreprises publiques aux lois de la concurrence ou les privatiser et libéraliser des secteurs clés tels que le transport aérien et les télécommunications. La déréglementation des taux d'intérêt, la libéralisation des mouvements de capitaux internationaux et l'ouverture des marchés financiers aux banques étrangères y ont favorisé la concurrence et le développement de l'activité. Cette phase a cependant aussi coïncidé avec une expansion rapide du crédit, une hausse des prix des actifs et des déficits extérieurs courants sans précédent, atteignant environ 5 % du PIB dans la deuxième moitié de la décennie.

### Politique de rigueur

L'inquiétude qu'inspirait la position extérieure de l'Australie explique largement l'appui de l'opinion publique aux réformes visant à améliorer la compétitivité du pays et à accroître l'épargne nationale. Dans un premier temps, par exemple, pour assouplir le marché du travail, les entreprises ont été autorisées à consentir des hausses de salaires plus élevées en con-

trepartie de gains de productivité, ces hausses demeurant toutefois assujetties à un contrôle centralisé. L'épargne publique s'est sensiblement accrue, le solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques augmentant de 5 points de PIB au cours des cinq exercices précédant 1988/89. Pour stimuler l'épargne privée, l'Australie a institué en 1993 un régime de retraite privé auquel tous les salariés sont tenus de cotiser.

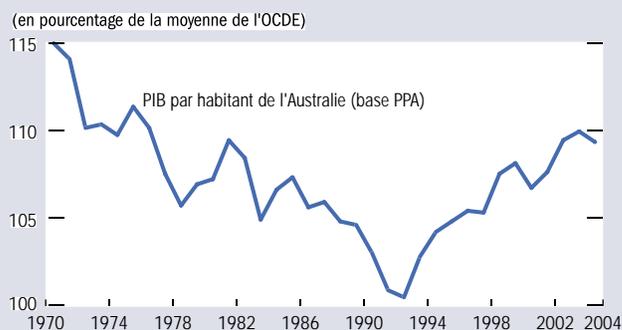
L'assainissement des finances publiques est allé de pair avec un resserrement de la politique monétaire de la RBA à la fin des années 80 dans le but de réduire l'inflation, qui, depuis 1985, se situait aux alentours de 7–9 %. Sur ce, un ralentissement économique mondial a provoqué une forte récession en Australie au début des années 90. La fragilisation des bilans des banques et des entreprises liée à la croissance rapide du crédit a vraisemblablement accru la gravité et la durée de la récession. Rétrospectivement, il aurait fallu un contrôle financier plus strict, qui cependant n'aurait sans doute pas suffi à contenir entièrement les effets secondaires de la déréglementation financière. C'est pourquoi le gouvernement a renforcé les structures de surveillance en établissant en 1997 l'Australian Prudential Regulation Authority.

### Deuxième phase de réformes

Cela dit, la récession de 1990–91 a aussi fourni l'occasion de situer la politique macroéconomique dans un cadre à moyen terme. L'inflation est tombée à moins de 3 % au milieu de 1992 et la RBA a adopté en 1993 un système de ciblage de l'inflation. Depuis, l'indice des prix à la consommation a aug-

### Une expansion durable

Les réformes graduelles et continues ont favorisé la hausse ininterrompue du PIB par habitant depuis 1992.



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

menté en moyenne de 2½ % par an, restant dans la fourchette-cible de 2–3 %. La RBA fixe une fourchette-cible moyenne sur le cycle économique, qui permet de mieux tenir compte de l'incidence sur l'emploi et l'activité économique. Cette méthode a depuis été adoptée par d'autres banques centrales. De même, en matière de finances publiques, les autorités cherchent à équilibrer le budget sur l'ensemble du cycle économique depuis l'adoption en 1998 de la Charte d'honnêteté budgétaire, qui oblige le gouvernement à énoncer dans chaque budget sa stratégie budgétaire à moyen terme. C'est ainsi que le budget fédéral a affiché un excédent au cours de six des sept derniers exercices, et que la dette publique nette a été ramenée à 1,3 % du PIB à la mi-2005.

À cause notamment de la forte hausse du chômage pendant la récession de 1990–91, une deuxième phase de réformes structurelles a été lancée au milieu de la décennie 90. Les réformes du marché du travail adoptées en 1993, et surtout dans le cadre de la loi sur l'organisation du travail (Workplace Relations Act) de 1996, ont débouché sur un système où la plupart des négociations salariales ont lieu au niveau de l'entreprise ou à l'échelon individuel. Entre 1990 et 2004, le pourcentage des salaires déterminés par convention collective centralisée est passé de deux tiers à un cinquième, d'où une plus grande souplesse des salaires relatifs d'un secteur et d'une entreprise à l'autre, et la possibilité pour les entreprises de modifier plus librement l'organisation du travail pour accroître leur productivité. De plus, grâce à la Politique nationale de concurrence adoptée par les administrations fédérale et étatiques en 1995, la concurrence sur le marché des biens a augmenté, tandis que des réformes de la protection sociale, comme l'Initiative d'obligation mutuelle de 1996 (Mutual Obligation Initiative), ont accru l'incitation des chômeurs à accepter des emplois ou à participer à des programmes de perfectionnement professionnel.

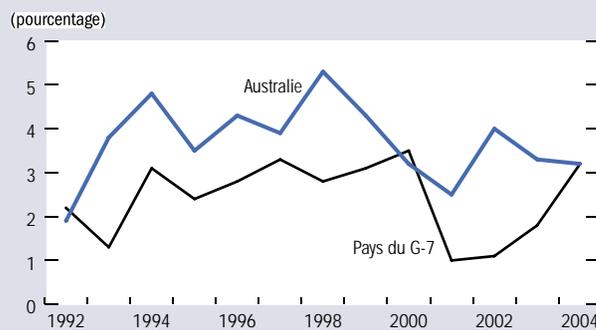
### Dividendes et enseignements

Ces efforts ont été bien récompensés. Depuis 1992, l'Australie jouit d'une expansion économique ininterrompue, le PIB réel croissant à un taux annuel moyen d'environ 3,7 % (voir graphique). Le revenu par habitant a ainsi atteint un niveau de près de 10 % supérieur à la moyenne de l'OCDE. La productivité et l'emploi ont enregistré de fortes hausses et le chômage, qui approchait 11 % en 1992, a chuté à 5 %.

Le ressort de l'économie australienne est particulièrement notable : elle a essuyé sans coup férir les effets de la crise asiatique en 1997–98, de l'effondrement mondial du secteur des TI en 2000–01 et d'une grave sécheresse en 2002–03. Le taux de change flottant s'est ajusté pour faciliter l'absorption des chocs, ce qui a permis d'axer la politique monétaire sur la stabilité économique, et les stabilisateurs budgétaires ont bien fonctionné. D'après des études récentes, les réformes structurelles des marchés des capitaux, du travail et des biens ont éga-

### Mieux que le G-7

Globalement, la progression du PIB réel de l'Australie a été supérieure à la moyenne des pays du Groupe des Sept depuis 1992.



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

lement contribué à accroître la stabilité macroéconomique en réduisant la portée et la puissance des chocs.

L'exemple australien est riche d'enseignements pour d'autres pays. L'ampleur des réformes semble avoir eu un effet déterminant sur le résultat global; par exemple, l'accroissement de la concurrence intérieure et extérieure a concouru, avec l'assouplissement du marché du travail, à la hausse de la productivité. L'interaction entre les réformes macroéconomiques et microéconomiques est manifestement bénéfique : en donnant plus de souplesse au niveau microéconomique, les réformes structurelles ont sans doute étayé la stabilité macroéconomique. De plus, la stabilité accrue résultant de la meilleure gestion macroéconomique et du flottement du taux de change a permis à l'Australie de tirer profit des réformes structurelles. Elle a aussi créé dans l'opinion un climat favorable à la poursuite des réformes.

Enfin, au contraire du «big-bang» pour lequel certains pays ont opté, les réformes australiennes ont été plus évolutives, en partie à cause de l'échec de la réduction massive des droits de douane au début des années 70. Cette démarche évolutive a notamment marqué la réforme du marché du travail et la libéralisation du commerce : en répartissant les coûts de l'ajustement dans le temps, elle a sans doute permis à l'Australie de persévérer dans la voie des réformes au cours des deux dernières décennies. ■

Craig Beaumont  
FMI, Département Asie et Pacifique

Pour plus de détails sur l'Australie, voir les rapports du FMI n° 05/330 et n° 05/331. Ces documents sont disponibles au prix de 15 dollars l'unité auprès du Service des publications du FMI (pour commander, voir page 332) et peuvent aussi être consultés sur le site Internet ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

## Bahamas : nouvelle stratégie de réforme monétaire

La Banque centrale des Bahamas (BCB), considérant le marché intérieur du crédit insuffisamment développé pour permettre des opérations d'open-market, a longtemps recouru à l'encadrement du crédit et au contrôle des changes pour gérer la liquidité. Mais, inquiète depuis quelque temps des distorsions microéconomiques causées par ces mesures de contrôle direct, elle repense sa politique monétaire. C'est pourquoi le FMI a récemment étudié avec la BCB une stratégie pour préparer le passage à des instruments de gestion de la liquidité fondés sur les mécanismes du marché, afin de renforcer le rôle des signaux des prix dans l'allocation des ressources financières.

Le dollar des Bahamas est rattaché au pair au dollar EU depuis 1973, et le maintien d'un niveau approprié de réserves internationales est un objectif capital. La BCB est tenue de détenir un montant d'avoirs extérieurs équivalant au moins à 50 % de ses engagements à vue. En pratique, depuis 2003, les réserves sont ciblées à 100 % de la base monétaire ou davantage, bien au-delà de la limite réglementaire. Le comité de politique monétaire (l'organe exécutif de la politique monétaire de la BCB) suit les indicateurs de la monnaie et de la solidité bancaire et prend les mesures correctives appropriées lorsque des pertes de réserves internationales menacent de peser sur le taux de change.

Depuis la fin des années 80, le principal instrument de politique monétaire de la BCB est l'encadrement du crédit, les modifications du taux d'escompte ne jouant qu'un rôle secondaire et peu fréquent. La croissance du crédit, du fait de son influence sur la demande intérieure, à forte intensité d'importations, représente un objectif intermédiaire important pour la réalisation de l'objectif de réserves de la Banque. Lors de la dernière période d'encadrement du crédit (septembre 2001-août 2004), la BCB a plafonné les prêts et avances bancaires aux secteurs privé et public, en recourant tant aux pressions morales qu'au contrôle des changes.

Le système actuel a raisonnablement bien fonctionné. De septembre 2001 à fin 2003, le taux de croissance du crédit bancaire global est progressivement tombé à un niveau proche de zéro, et les réserves internationales, qui avaient beaucoup baissé à cause de la chute des recettes touristiques après le 11 septembre, se sont nettement redressées (voir graphique). Un degré considérable d'indépendance monétaire a aussi été manifeste, les taux d'intérêt intérieurs demeurant *grosso modo* stables, contrairement aux fortes fluctuations des taux américains.

L'isolation des taux d'intérêt intérieurs des taux américains est largement due au contrôle des changes, mais aussi à une apparente absence de concurrence sur les prix entre les banques.

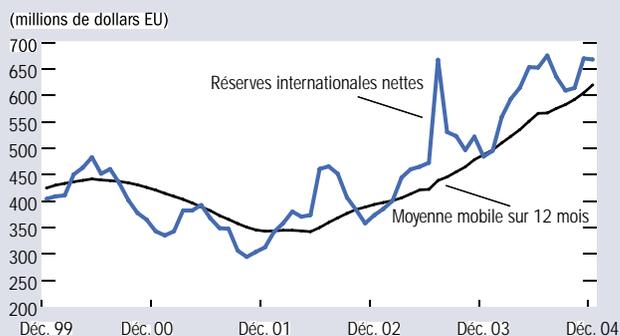
Le secteur bancaire commercial résident compte huit banques de compensation, dont l'une est publique, deux sont aux mains d'intérêts privés locaux, et cinq sont des succursales ou des agences de banques étrangères. Il existe en outre 11 institutions financières non bancaires de plus petite taille. Même en présence d'un important excédent de liquidité bancaire, les taux débiteurs et créditeurs sont restés remarquablement stables et il semble que les banques ne se font pas concurrence sur les taux d'intérêt. Il s'agit peut-être d'une conséquence imprévue de la longue tradition d'encadrement du crédit, qui empêchait ou décourageait les banques de gagner des parts de marché en jouant sur les taux prêteurs.

### Vers une régulation davantage axée sur le marché

Cependant les autorités souhaitent à présent développer les marchés financiers intérieurs, notamment en promouvant un marché secondaire des obligations publiques, en réactivant la Bourse internationale de valeurs des Bahamas et en étendant le rôle du marché dans la détermination du coût de l'argent. La

#### Gestion de la liquidité

Suite à la dernière phase d'encadrement du crédit (septembre 2001-août 2004), les réserves internationales se sont nettement redressées...



tandis que la progression du crédit au secteur privé s'est ralentie.



Source : Banque centrale des Bahamas.

BCB voit dans la création d'un marché monétaire l'un des éléments de cette réforme et envisage une libéralisation prudente et progressive du contrôle des changes. Elle considère que cette mesure intégrera davantage le pays dans l'économie globale, intensifiera la concurrence dans le secteur bancaire et offrira aux résidents des débouchés d'investissement élargis. Il faudra toutefois résoudre un certain nombre de problèmes pour que cette stratégie réussisse.

À l'heure actuelle, l'offre intérieure d'instruments financiers à court terme est limitée, et la majorité des transactions en monnaie nationale sont effectuées par les banques résidentes. Bien que la BCB procède à des adjudications de bons du Trésor, leur encours est plafonné par la loi. Le marché secondaire des titres publics est quasiment inexistant, leurs détenteurs ayant tendance à les conserver en portefeuille jusqu'à l'échéance, en partie parce que les titres publics sont détenus par les institutions financières pour respecter leurs coefficients obligatoires d'actifs liquides et que les fonds de pension publics et privés ne disposent pas d'autres possibilités d'investissement.

L'excédent structurel de la liquidité bancaire et le caractère relativement prévisible des besoins de liquidité ont réduit les possibilités et la nécessité de transactions interbancaires. L'excédent des réserves bancaires a fortement augmenté en 2004 et au début 2005, les entrées de capitaux massives ayant dépassé la capacité d'emprunt du secteur privé. Par ailleurs, il semble qu'il n'y ait pas aux Bahamas d'institutions financières présentant des besoins significatifs de gestion de liquidité à court terme susceptibles d'encourager le développement du marché monétaire. Cela pourrait faire obstacle au développement d'un marché monétaire actif où les taux d'intérêt à court terme seraient déterminés par le jeu de l'offre et de la demande.

À l'avenir, la BCB pourrait envisager d'établir un objectif opérationnel officiel soit pour le niveau de la base monétaire, soit pour les taux d'intérêt. Dans les pays dont les marchés financiers sont relativement peu actifs et qui maintiennent le contrôle des changes, le mieux est que la banque centrale manifeste ses intentions en ciblant le niveau de la base monétaire. À un stade ultérieur, quand l'approfondissement des marchés financiers intérieurs permet l'introduction d'un instrument monétaire fondé sur le marché, la banque centrale peut faire du taux d'intérêt son objectif opérationnel.

### Un exemple de stratégie de réforme

La transition vers l'emploi d'instruments de politique monétaire faisant davantage appel au marché doit s'inscrire dans une stratégie à long terme plus vaste de modernisation et d'ouverture du secteur financier. Bien que ce processus doive être mené avec prudence et par étapes successives, il serait possible pour la BCB de commencer à introduire des instruments monétaires fondés sur le marché pour gérer l'excédent de liquidité bancaire. Il convient de considérer les points suivants :

- Les réserves obligatoires non rémunérées constituent un impôt sur le secteur bancaire et il ne faut envisager de les relever qu'en dernier ressort.

- Il serait préférable de disposer d'un choix d'instruments qui maintiendraient une présence continue de la BCB sur le marché monétaire.

- La BCB devra se doter de moyens de prévision de la liquidité du marché.

- La BCB devra pouvoir conduire la politique monétaire sans encourir de charge financière qui entraverait son indépendance.

Dans ces conditions, la BCB dispose d'un certain nombre d'options pour développer des instruments monétaires fondés sur le marché, mais elles présentent toutes des difficultés :

**Émettre des titres de la BCB pour les opérations d'open-market.** L'expérience d'autres pays suggère cependant que cette démarche peut conduire la banque centrale à encourir des pertes et obliger finalement l'État à recapitaliser la banque centrale.

**Mener des opérations d'open-market au moyen de bons du Trésor.** L'inconvénient de cette démarche est que leur encours est plafonné par la loi, de sorte que l'offre de bons peut ne pas suffire à assurer leur liquidité sur le marché ou permettre à la banque centrale d'en acquérir un stock suffisant.

**Introduire l'adjudication de dépôts à court terme à la banque centrale (pour absorber la liquidité) et un guichet de mise/prise en pension de titres publics (pour absorber ou injecter de la liquidité).** Un aspect clé de cette approche est que le portefeuille de titres négociables de la banque centrale est plutôt réduit, de sorte qu'il conviendrait d'envisager la titrisation des avances de la BCB à l'État, ainsi que de son portefeuille d'obligations publiques. Dans cette optique, l'échéance des pensions serait plus courte que celle de l'instrument sous-jacent, ce qui permettrait de différencier clairement ces transactions du financement de l'État.

Dans chacun de ces cas, il convient de réfléchir à la manière dont on souhaite structurer le marché monétaire. Il faut définir les contreparties de la BCB — c'est-à-dire les institutions avec lesquelles elle effectuerait régulièrement des transactions (toutes les banques de compensation, ou un ensemble restreint de spécialistes en valeurs du Trésor). Il conviendrait aussi de réviser le rôle de prêteur de dernier ressort de la BCB pour ses contreparties sur le marché monétaire, ce qui pourrait amener à restructurer ses facilités existantes afin que les contreparties ne puissent y accéder qu'à des taux punitifs. ■

Eric Verreydt

FMI, Département Hémisphère occidental

Cet article s'inspire du rapport du FMI n° 05/224, *The Bahamas: Selected Issues and Statistical Appendix*, qui est disponible au prix de 15 dollars auprès du Service des publications du FMI. Pour commander, voir page 332. Le texte intégral peut aussi être consulté sur le site Internet ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

## Clauses de sauvegarde spéciales : leçons pour le cycle de Doha

L'avenir des clauses de sauvegarde spéciales pour l'agriculture adoptées lors du cycle d'Uruguay est actuellement débattu dans le cadre du cycle de Doha. Ces clauses de sauvegarde permettent à certains membres de l'OMC de frapper de droits supplémentaires certaines importations agricoles pour protéger les producteurs locaux des effets d'une chute temporaire des prix ou d'une hausse subite du volume de ces importations. Les négociateurs sont en outre convenus de créer un mécanisme spécial de protection — inspiré des clauses de sauvegarde spéciales — à l'usage exclusif des pays en développement pour les importations agricoles. Un récent document de travail analyse l'expérience des clauses de sauvegarde spéciales pour l'agriculture et en dégage certains enseignements pour la mise au point du nouveau mécanisme.

L'Accord du cycle d'Uruguay sur l'agriculture visait notamment à améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles en incitant les membres de l'OMC à transformer leurs barrières non tarifaires (contingents ou interdictions d'importer) en droits de douane. Toutefois, comme certains pays craignaient qu'il n'en résulte une désorganisation de leurs marchés, il a été convenu que les membres qui s'engagent à «tarifier» leurs barrières non tarifaires pourraient faire jouer les clauses de sauvegarde spéciales.

À première vue, l'impact des clauses spéciales semble limité puisque seuls 39 membres de l'OMC sont autorisés à y recourir pour une faible part de leurs importations agricoles (voir encadré), et que 14 seulement (Barbade, Corée, Costa Rica, États-Unis, Hongrie, Japon, Nicaragua, Philippines, Pologne, province chinoise de Taïwan, République slovaque, République tchèque, Suisse, UE-15) y ont eu recours. En fait, cependant, les clauses de sauvegarde sont devenues des armes protectionnistes, pour diverses raisons :

**Manque de transparence.** Depuis leur création il y a dix ans, quelque 1.500 mesures de sauvegarde spéciales pour l'agriculture ont été notifiées à l'OMC. Or, leur nombre réel est beaucoup plus élevé : elles sont censées être notifiées au moment de leur mise en œuvre, mais le sont souvent à retardement. En juin 2005, par exemple, la Corée, les États-Unis et l'UE n'avaient pas notifié celles qu'ils appliquent depuis 2001, 2002 et 2003 respectivement. Plus de 70 % des mesures notifiées au cours de la période 1995–2000 l'ont été par ces trois membres de l'OMC.

Le manque de transparence tient aussi à ce qu'il est difficile d'estimer les droits supplémentaires. L'OMC n'exige pas qu'ils soient déclarés et seuls le Costa Rica, le Nicaragua et la République slovaque l'ont fait. Dans ces cas, semble-t-il, les surtaxes étaient élevées : 24 % en moyenne, en sus de droits déjà élevés (43 %).

**La valeur totale des droits peut excéder le taux consolidé.** De fait, les clauses de sauvegarde spéciales pour l'agriculture permettent d'imposer des droits supérieurs au taux consolidé (le taux maximum qu'un membre de l'OMC s'engage à imposer sur un produit importé). Certes, un pays peut excéder le taux consolidé en invoquant la clause de sauvegarde ordinaire, mais celle-ci est rarement utilisée. Elle l'a été environ 150 fois au cours des 50 années de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Par contre, la clause de sauvegarde spéciale pour l'agriculture a été invoquée 10 fois plus souvent en dix ans. Elle est invoquée plus souvent parce que le pays n'est pas tenu de démontrer qu'il existe un dommage grave ou d'offrir une compensation en cas d'abus.

**Recours fréquent.** Les exemples d'utilisation fréquente abondent. Le cas le plus patent est celui de la Hongrie, qui a appliqué une clause de sauvegarde pour le sucre de fin mai 1999 jusqu'à fin avril 2004, date de son adhésion à l'UE. Cette utilisation constante viole l'esprit de l'Accord sur l'agriculture, dont la clause de sauvegarde ne peut être invoquée que pour pallier les effets d'un choc temporaire, non pour offrir une protection à long terme.

**Produits sensibles à la conjoncture.** Les clauses de sauvegarde spéciales pour l'agriculture de la CE, bien qu'elles visent seulement 5 % de ses importations agricoles, touchent la quasi-totalité de ses importations de sucre.

**Protection supplémentaire de produits déjà protégés.** En outre, les produits pour lesquels les pays invoquent la clause de

### Qui s'est réservé le droit d'invoquer les clauses de sauvegarde spéciales?

Des 148 membres de l'OMC, 39 se sont réservé le droit d'appliquer un total de 6.156 mesures de sauvegarde spéciales sur des produits agricoles. Le nombre de produits visés dans chaque cas est indiqué entre parenthèses, mais la définition donnée pour un produit peut varier.

Afrique du Sud (166)	Hongrie <sup>1</sup> (117)	Philippines (118)
Australie (10)	Indonésie (13)	Pologne <sup>1</sup> (144)
Barbade (37)	Islande (462)	République slovaque <sup>1</sup> (114)
Botswana (161)	Israël (41)	République tchèque <sup>1</sup> (236)
Bulgarie (21)	Japon (121)	Roumanie (175)
Canada (150)	Malaisie (72)	Suisse-Liechtenstein (961)
Colombie (56)	Maroc (374)	Swaziland (166)
Corée (111)	Mexique (293)	Taïwan, province chinoise (84)
Costa Rica (87)	Namibie (166)	Thaïlande (52)
El Salvador (84)	Nicaragua (21)	Tunisie (32)
Équateur (7)	Norvège (581)	UE-15 <sup>1</sup> (539)
États-Unis (189)	Nouvelle-Zélande (4)	Uruguay (2)
Guatemala (107)	Panama (6)	Venezuela (76)

<sup>1</sup>Le tableau correspond à la situation avant l'élargissement de l'Union européenne de 2004. Les 10 nouveaux membres européens sont en train de mettre en œuvre la politique commerciale européenne, y compris ses mesures de sauvegarde spéciales agricoles. Source : Organisation mondiale du commerce.

sauvegarde spéciale bénéficient souvent d'importantes subventions. Selon les estimations de l'OCDE, le soutien total de la CE pour le sucre équivaut à 51 % des recettes agricoles brutes sur la période 1999–2001.

Les clauses de sauvegarde spéciales augmentent aussi la protection de produits déjà protégés au moyen de droits spécifiques et saisonniers. Presque toutes les lignes tarifaires pour lesquelles la CE se réserve le droit d'utiliser ces clauses sont protégées au moyen de droits spécifiques ou mixtes parfois très élevés. L'OMC estime que l'équivalent ad valorem du droit spécifique de la CE sur le sucre de betterave atteint 114,4 %. De même, le Japon peut invoquer la clause de sauvegarde spéciale pour 56 % des lignes tarifaires qu'il protège au moyen de droits spécifiques ou mixtes.

En outre, cette clause permet d'accroître l'impact protectionniste des contingents tarifaires, qui associent droits de douane et contingent, de sorte que les importations en dessous d'un certain seuil sont assujetties à des droits peu élevés (ou nuls) et celles au-dessus du seuil à des droits plus élevés. Par exemple, la CE s'est réservé le droit d'invoquer la clause de sauvegarde spéciale pour 90 % des lignes tarifaires agricoles protégées par un contingent tarifaire, et la quasi-totalité des sauvegarde spéciales mises en œuvre par les États-Unis concernent des produits agricoles protégés par de tels contingents.

Comme les droits supplémentaires ne visent que les importations au-dessus du seuil, les clauses de sauvegarde spéciales aggravent l'impact protectionniste des contingents tarifaires. En 2002, le niveau moyen des droits de douane de la Communauté européenne et des États-Unis sur les importations agricoles au-dessus du seuil a été respectivement 2,6 et 4,3 fois plus élevé que le tarif consolidé moyen.

Enfin, certaines économies, comme le Japon et la province chinoise de Taiwan, invoquent la clause de sauvegarde spéciale pour des produits qu'ils n'importent pas. Dans ce cas, il y a donc manifestement protectionnisme puisque, s'il n'y a pas d'importations, celles-ci ne peuvent subir une hausse soudaine et les variations des prix mondiaux ne peuvent pas perturber les marchés intérieurs.

### Enseignements pour le cycle de Doha

L'exploitation des vides juridiques que comportent les clauses de sauvegarde spéciales pour l'agriculture — y compris l'absence de toute obligation de justifier ces mesures ou de fournir un dédommagement en cas d'abus — en a fait des instruments protectionnistes. Alors que ces clauses étaient censées favoriser la libéralisation, elles ont en réalité été utilisées pour protéger de façon non transparente un petit nombre de produits. C'est pourquoi le document de travail conclut qu'il conviendrait de les supprimer. Pour éviter que le mécanisme de sauvegarde spécial ne soit vicié par les mêmes failles, les négociateurs doivent avoir à l'esprit un certain nombre de grands objectifs :

**Les droits de douane supplémentaires devraient être ad valorem, donc fixés à un pourcentage donné de la valeur du produit imposé, et non discriminatoires.** Le recours à des restrictions quantitatives proposé par certains membres de l'OMC doit être rejeté, car il compromettrait un des principaux acquis du cycle d'Uruguay, à savoir la conversion des barrières non tarifaires en droits de douane ad valorem. Il rendrait en outre le mécanisme plus coûteux à administrer, moins transparent et plus facile à exploiter à des fins protectionnistes.

**Le dispositif ne doit être invoqué que si les chocs sont soudains, temporaires et de forte ampleur.** Si on veut limiter le recours à des sauvegardes spéciales pour l'agriculture aux chocs temporaires, il faut rejeter les propositions qui isolent le secteur agricole des tendances à long terme et limiter, pour chaque produit, le nombre d'années successives où la clause de sauvegarde peut être invoquée. On peut aussi exiger qu'un dommage soit prouvé afin que le mécanisme ne soit invoqué qu'en cas de choc important et soudain. La preuve du dommage devrait être plus simple que celle qui doit être fournie pour les clauses de sauvegarde ordinaires, sinon rien ne justifierait la création d'un nouveau mécanisme. De plus, on éviterait ainsi le recours au mécanisme pour interdire l'accès à des marchés fermés.

**Il faut faire respecter les règles de transparence.** Un mécanisme de sauvegarde se doit d'être transparent, surtout s'il est à l'usage de pays en développement dont les administrations douanières ont des problèmes de gouvernance. L'application non transparente de droits supplémentaires rendrait l'évaluation des droits plus complexes, encouragerait la corruption et compromettrait les progrès en matière de facilitation du commerce.

Certes, il y faudra des arbitrages. Bien qu'il soit entendu que le mécanisme de sauvegarde spécial sera réservé aux pays en développement, les critères d'admissibilité sont incertains. Est-ce que tous les pays en développement sont admissibles ou seulement certains? L'admissibilité influera aussi sur la couverture des produits. Si la plupart des pays en développement sont admissibles, il faudra qu'elle soit limitée, sinon le mécanisme de sauvegarde spécial risque de compromettre les engagements en matière de libéralisation et les gains de bien-être qui en découlent, et de ne plus avoir d'impact sur la pauvreté. ■

Jean-Jacques Hallaert  
FMI, Département de l'élaboration et de l'examen des politiques

Le document de travail du FMI n° 05/131, *Special Agricultural Safeguards: Virtual Benefits and Real Costs—Lessons for the Doha Round*, de Jean-Jacques Hallaert, est disponible au prix de 15 dollars auprès du Service des publications du FMI. Pour commander, voir page 332. Le texte intégral peut aussi être consulté sur le site Internet ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

## L'origine de l'aide a-t-elle son importance?

Le débat sur l'efficacité de l'aide continue de faire rage, mais porte presque exclusivement sur l'aide publique bilatérale. Or, les organisations non gouvernementales (ONG) fournissent une part croissante de l'assistance au développement et les avocats de ce type d'aide expliquent qu'elle est fournie pour «les bonnes raisons» et distribuée directement à ceux qui en ont besoin. Elle échappe donc aux critiques couramment dirigées contre l'aide publique, que l'on soupçonne d'être dictée par des raisons politiques sans rapport avec le développement et détournée par les gouvernements des pays bénéficiaires.

Mais les ONG sont-elles vraiment plus efficaces que les agences publiques de développement? Dans un récent document de travail du FMI, Nadia Masud et Boriana Yontcheva laissent de côté la question de savoir si l'aide stimule la croissance économique pour se demander si elle contribue à améliorer le bien-être humain et social. Les effets de l'aide sur deux indicateurs — la mortalité infantile (santé) et le taux d'analphabétisme des adultes (éducation) — sont examinés pour déterminer si elle a une incidence positive et si l'aide des ONG est plus efficace que l'aide publique.

Jusqu'à présent, l'efficacité de l'aide des ONG n'a été étudiée qu'au niveau de projets, et ce pour de bonnes raisons : les ONG sont des organismes privés et très diversifiés, et il n'existe pas de base de données couvrant l'ensemble des flux d'aide de toutes les ONG internationales.

Les auteurs de la nouvelle étude ont utilisé les informations disponibles sur des projets proposés par des ONG européennes et cofinancés par l'Union européenne entre 1990 et 2001. Ce sont des données imparfaites : le nombre de pays varie d'une régression à l'autre, parce qu'il manque des observations pour des variables essentielles, telles que l'analphabétisme des femmes, les niveaux de gouvernance et de développement rural, le degré de développement mesuré par le PIB réel par habitant, l'incidence de la pauvreté ou le taux de croissance démographique. Cependant, elles ont permis d'essayer pour la première fois de mesurer l'impact de l'aide des ONG au niveau macroéconomique.

### L'efficacité des ONG

Le document de travail livre des conclusions nuancées, mais globalement à l'avantage de l'aide fournie par les ONG. Il ressort de l'analyse qu'une amélioration statistiquement significative sur le plan de la mortalité infantile résulte de la hausse de l'aide des ONG, mais non de l'accroissement de l'aide publique bilatérale. Dans le cas de l'analphabétisme, aucune amélioration ne semble découler de l'accroissement de l'aide ni des ONG ni des donateurs bilatéraux, mais il est possible que la période de 10 ans observée soit trop courte pour déceler cet effet.

Il apparaît par ailleurs que ni l'aide bilatérale ni celle des ONG n'a eu d'incidence sur la part des dépenses publiques consacrée à la santé. Cela donne à penser que les gouverne-



Une amélioration significative sur le plan de la mortalité infantile résulte de la hausse de l'aide des ONG.

ments bénéficiaires profitent de l'aide bilatérale extérieure pour réduire leurs propres efforts en faveur de la santé publique. S'agissant de l'aide des ONG, par contre, le constat est plus positif : il semble que leur aide accroisse le montant total de ressources pour la lutte contre la pauvreté.

Divers facteurs peuvent entrer en jeu. Premièrement, ainsi que le font valoir les défenseurs de l'aide des ONG, celle-ci peut donner de meilleurs résultats que les actions gouvernementales lorsqu'il s'agit d'atteindre les populations pauvres. La lutte contre la mortalité infantile peut en effet être plus efficace lorsqu'elle est menée à l'échelon local. Deuxièmement, l'aide par habitant des ONG se situe au-dessus de la moyenne dans les pays où les taux de mortalité infantile et d'analphabétisme des adultes sont élevés, alors que c'est l'inverse dans le cas de l'aide publique bilatérale. Cela suggère que, bien que le but affiché de l'aide bilatérale soit de promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement, la manière dont elle est déployée n'est peut-être pas adaptée.

Enfin, d'un point de vue stratégique, si la mortalité infantile est un bon indicateur instantané des conditions de vie des pauvres, l'aide des ONG apparaît plus efficace lorsqu'il s'agit d'atteindre les populations vulnérables. Aussi, les donateurs qui ont décidé d'acheminer leur aide par l'intermédiaire des ONG ont-ils fait le bon choix. Reste à savoir — et cela peut constituer un but pour les recherches à venir — si les ONG peuvent aisément accroître le volume de leur aide et demeurer efficaces. ■

Boriana Yontcheva  
Institut du FMI

Le document intitulé «*Does Foreign Aid Reduce Poverty? Empirical Evidence from Nongovernmental and Bilateral Aids*», de Nadia Masud et Boriana Yontcheva, est disponible au prix de 15 dollars auprès du Service des publications du FMI. Pour commander, voir page 332. Le texte complet peut aussi être consulté sur le site Internet ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

## Accords du FMI au 30 septembre

Pays membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé	Solde non tiré
(millions de DTS)				
<b>Accords de confirmation</b>				
Argentine	20 sept. 2003	19 sept. 2006	8.981,00	4.810,00
Bolivie	2 avr. 2003	31 mars 2006	171,50	60,00
Bulgarie	6 août 2004	5 sept. 2006	100,00	100,00
Colombie	2 mai 2005	2 nov. 2006	405,00	405,00
Croatie	4 août 2004	3 avr. 2006	97,00	97,00
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	31 août 2005	30 août 2008	51,68	41,18
Paraguay	15 déc. 2003	30 nov. 2005	50,00	50,00
Pérou	9 juin 2004	16 août 2006	287,28	287,28
République Dominicaine	31 janv. 2005	31 mai 2007	437,80	385,26
Roumanie	7 juill. 2004	6 juill. 2006	250,00	250,00
Turquie	11 mai 2005	10 mai 2008	6.662,04	6.106,87
Uruguay	8 juin 2005	7 juin 2008	766,25	704,95
<b>Total</b>			<b>18.259,54</b>	<b>13.297,53</b>
<b>Accords élargis de crédit</b>				
Serbie-et-Monténégro	14 mai 2002	31 déc. 2005	650,00	62,50
Sri Lanka	18 avr. 2003	17 avr. 2006	144,40	123,73
<b>Total</b>			<b>794,40</b>	<b>186,23</b>
<b>Accords FRPC</b>				
Albanie	21 juin 2002	20 nov. 2005	28,00	0,00
Arménie	25 mai 2005	24 mai 2008	23,00	19,72
Bangladesh	20 juin 2003	31 déc. 2006	400,33	184,55
Bénin	5 août 2005	4 août 2008	6,19	5,31
Burkina Faso	11 juin 2003	15 août 2006	24,08	6,88
Burundi	23 janv. 2004	22 janv. 2007	69,30	28,60
Congo, Rép. du	6 déc. 2004	5 déc. 2007	54,99	39,27
Congo, Rép. dém. du	12 juin 2002	31 mars 2006	580,00	26,53
Dominique	29 déc. 2003	28 déc. 2006	7,69	3,48
Géorgie	4 juin 2004	3 juin 2007	98,00	56,00
Ghana	9 mai 2003	31 oct. 2006	184,50	79,10
Guyana	20 sept. 2002	12 sept. 2006	54,55	18,52
Honduras	27 févr. 2004	26 févr. 2007	71,20	40,69
Kenya	21 nov. 2003	20 nov. 2006	225,00	150,00
Malawi	5 août 2005	4 août 2008	38,17	32,75
Mali	23 juin 2004	22 juin 2007	9,33	6,67
Mozambique	6 juill. 2004	5 juill. 2007	11,36	6,50
Népal	19 nov. 2003	18 nov. 2006	49,91	35,65
Nicaragua	13 déc. 2002	12 déc. 2005	97,50	41,78
Niger	31 janv. 2005	30 janv. 2008	6,58	5,64
Ouganda	13 sept. 2002	31 déc. 2005	13,50	2,00
République kirghize	15 mars 2005	14 mars 2008	8,88	7,62
Rwanda	12 août 2002	11 févr. 2006	4,00	0,57
São Tomé-et-Príncipe	1 <sup>er</sup> août 2005	31 juill. 2008	2,96	2,54
Sénégal	28 avr. 2003	27 avr. 2006	24,27	13,86
Sri Lanka	18 avr. 2003	17 avr. 2006	269,00	230,61
Tadjikistan	11 déc. 2002	10 févr. 2006	65,00	9,80
Tanzanie	16 août 2003	15 août 2006	19,60	5,60
Tchad	16 févr. 2005	15 févr. 2008	25,20	21,00
Zambie	16 juin 2004	15 juin 2007	220,10	49,52
<b>Total</b>			<b>2.692,18</b>	<b>1.130,76</b>

FRPC = facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composantes.

Source : Département financier du FMI.

## Le FMI encourage la transparence et la franchise

Depuis dix ans, le FMI a pris diverses mesures pour renforcer la transparence de ses activités et publier davantage d'informations sur les politiques de ses membres. En 2001, le Conseil d'administration, soucieux d'encourager la diffusion d'informations sur les travaux de l'institution, a autorisé la publication à titre volontaire (donc avec l'assentiment des autorités nationales) des études consacrées aux pays membres, ainsi que la diffusion plus systématique des documents de politique générale et des notes d'information qui s'y rapportent. Le Conseil s'est aussi attaché, en adoptant des règles autorisant la suppression d'informations très sensibles pour les marchés, à préserver un dialogue empreint de franchise avec ses membres et à maintenir un équilibre satisfaisant entre transparence et confidentialité. En septembre 2003, le Conseil a réexaminé la politique de transparence du FMI. À cette occasion, il a entériné le principe de diffusion «volontaire mais présupposée» de la plupart des rapports. L'ensemble des rapports des services du FMI et des documents d'intention des pays membres (tels que les lettres d'intention relatives aux programmes appuyés par le FMI) ainsi que la plupart des documents de politique générale sont maintenant soumis à ce régime.

### Évolution récente

Faisant le bilan en juin 2005, le Conseil d'administration s'est félicité de l'augmentation continue des taux de diffusion (77 % des rapports des services du FMI sur les pays membres sont maintenant publiés) et de la diminution des disparités régionales (le nombre de pays émergents et en développement qui acceptent de publier les rapports les concernant est en hausse sensible). En revanche, il a déploré l'allongement du délai moyen entre l'examen des rapports et leur diffusion publique, notant que les modifications importantes apportées aux documents (suppression de certains passages, corrections de fond) retardent la diffusion et demandent du temps et des ressources.

D'après le Conseil, la diffusion d'un plus grand nombre de documents n'a pas entamé sensiblement la franchise du dialogue avec les pays

(pour certains administrateurs, toutefois, le rapport des services du FMI apporte la preuve du contraire). De manière générale, le Conseil juge crucial que le dialogue entre les services du FMI et les pays membres ainsi que les rapports des services au Conseil soient empreints de franchise. Ceci étant, les pays membres doivent être assurés que le FMI reste fidèle à son rôle de conseiller de confiance et que la publication des documents ne compromet pas cette relation de confiance.



Massoud Eltamad/FMI

### Changements de politique opérationnels

Au vu des recommandations des services du FMI (raccourcir les délais de publication, préserver la franchise du dialogue, réduire les coûts de mise en œuvre), une majorité d'administrateurs jugent nécessaire de préciser davantage les critères et les procédures gouvernant la modification des documents et de créer des incitations à la diffusion rapide des documents.

Le Conseil a réaffirmé aussi que les rapports des services du FMI ne pouvaient absolument pas être négociés avec les autorités nationales du fait de sa mission de surveillance et de l'utilisation de ses ressources. De même, les modifications apportées aux documents ne devraient pas viser à en faciliter la diffusion et il faut éviter des négociations prolongées à ce sujet. Dans le même temps, les administrateurs ont encouragé les services du FMI à entretenir d'étroites relations de travail avec les autorités nationales et à rendre fidèlement compte de leurs points de vue dans les rapports.

Selon certains administrateurs, la transparence ne se résume pas à la publication des documents du FMI, et la plus importante forme de transparence est celle que pratiquent les autorités nationales en publiant en temps opportun des données facilement accessibles et en diffusant des informations sur leurs décisions et leurs intentions, ainsi que sur les raisons qui les motivent. ■

Pour plus de détails, voir la note d'information au public n° 05/116 sur le site Internet ([www.imf.org](http://www.imf.org)).



Laura Wallace  
Rédactrice en chef

Sheila Meehan  
Rédactrice principale

Jacqueline Irving  
Directrice de production

Christine Ebrahim-zadeh

Conny Lotze

Camilla Andersen  
Rédactrices

Maureen Burke

Lijun Li

Kelley McCollum  
Assistantes de rédaction

Julio Prego  
Graphiste

Graham Hacche  
Conseiller principal

Prakash Loungani  
Rédacteur associé

Édition française

Division française  
Services linguistiques

Hervé Bloch

Traduction

Catherine Helwig

Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est aussi publié en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 22 numéros qui paraissent chaque année s'ajoute un supplément annuel (*L'ABC du FMI*). Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, pas plus que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial du *National Geographic* (6<sup>e</sup> édition). Les articles du *Bulletin*, hormis les photos et illustrations, peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room 7-106, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.) Téléphone : (202) 623-8585; ou par messagerie électronique à [imfsurvey@imf.org](mailto:imfsurvey@imf.org).

Abonnement annuel : 109 dollars EU pour les entreprises et les particuliers. Demandes d'abonnement au *Bulletin du FMI* ou aux autres publications du FMI : Publication Services, Box X2005, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430; fax : (202) 623-7201; e-mail : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org). Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique, et par avion pour les autres pays.